



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
ARRONDISSEMENT D'APT
COMMUNE DE BONNIEUX

Envoyé en préfecture le 09/11/2023
Reçu en préfecture le 09/11/2023
Publié le
ID : 084-218400208-20231024-DELIB241023-DE

Date de la convocation : 17.10.2023
Nbre de présents : 13
Nbre de votants : 14
Vote pour : 14
Vote contre : 0
Abstention : 0

COMMUNE DE BONNIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 OCTOBRE 2023

N°01

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-quatre octobre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Bonnieux, légalement convoqué s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal RAGOT, Maire.

Etaient présents : Monsieur Pascal RAGOT, Monsieur Yannick MEYSSARD, Madame Evelyne BLANC, Madame Emilie TEMPIER, Madame Laetitia AGNEL, Monsieur Claude RAVOIRE, Monsieur Alexis BOUTIERE, Madame Cécile CHEVALIER, Madame Nathalie CLAIRAULT, Monsieur Serge AGNEL, Monsieur Patrick DEVAUX, Monsieur Jérôme CASALIS et Madame Nathalie LOMBARD.

Absents :

Pouvoir : Monsieur Pierre-Marie ALBERT à Madame Laetitia AGNEL.

A été élu secrétaire de séance : Monsieur Jérôme CASALIS.

OBJET :

DEMANDES DE SUBVENTIONS LA REGIONSUD PACA
AU TITRE DU FRAT 2023

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet en cours de changement de système de chauffage à la Maison du Livre et de la Culture aux écoles.

Il précise que ces travaux ont pour but de réaliser une installation commune de chaufferie biomasse. Il indique par ailleurs que ces travaux peuvent faire l'objet d'une demande de subvention auprès de la Région Sud PACA au titre du **FRAT 2023**.

Monsieur le Maire précise que cette opération peut être soutenue financièrement à hauteur de 30% du montant des dépenses éligibles soit comme présenté dans le tableau ci-après :



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
ARRONDISSEMENT D'APT
COMMUNE DE BONNIEUX

Envoyé en préfecture le 09/11/2023

Reçu en préfecture le 09/11/2023

Publié le

ID : 084-218400208-20231024-DELIB241023-DE

Montant des travaux	Financement HT
HT = 859 476,06 €	FRAT 2020 200 000,00 € (Sollicité)
TTC = 1 031 371,28 €	DSIL 2022 273 984,12 €
	ADEME – SEV 85 740,00 €
	FONDS VERT 72 306,27 €
	TOTAL : 632 030.39 €
	Autofinancement : 227 445.67 €
	TOTAL : 859 476,06 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil régional une demande de subvention au titre du dispositif « FRAT 2023 » pour le projet d'installation de chaufferie biomasse,
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et à signer tous les documents afférents à cette délibération.

Ainsi délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire
Jérôme CASALIS



Le Maire
Pascal RAGOT



Date de la convocation : 17.10.2023
Nbre de présents : 13
Nbre de votants : 14
Vote pour : 14
Vote contre : 0
Abstention : 0

COMMUNE DE BONNIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 OCTOBRE 2023

N°02

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-quatre octobre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Bonnieux, légalement convoqué s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal RAGOT, Maire.

Etaient présents : Monsieur Pascal RAGOT, Monsieur Yannick MEYSSARD, Madame Evelyn BLANC, Madame Emilie TEMPIER, Madame Laetitia AGNEL, Monsieur Claude RAVOIRE, Monsieur Alexis BOUTIERE, Madame Cécile CHEVALIER, Madame Nathalie CLAIRAULT, Monsieur Serge AGNEL, Monsieur Patrick DEVAUX, Monsieur Jérôme CASALIS et Madame Nathalie LOMBARD.

Absents :

Pouvoir : Monsieur Pierre-Marie ALBERT à Madame Laetitia AGNEL.

A été élu secrétaire de séance : Monsieur Jérôme CASALIS.

OBJET :

DON MADAME FERRARIS

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante, qu'en vertu des dispositions de l'article L 2122-22 du CGCT et de la délibération n°5 du 26 mai 2020, portant délégations de compétences consenties au Maire par le conseil municipal, il lui est possible d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de bien vouloir accepter un don de 13 138,40 € à recevoir de madame Ferraris, afin de financer les travaux du mur en dessous de sa propriété.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Maire à porter la recette sur le BP BONNIEUX 2023,
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et à signer tous les documents afférents à cette délibération.

Ainsi délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
ARRONDISSEMENT D'APT
COMMUNE DE BONNIEUX

Le secrétaire
Jérôme CASALIS



Envoyé en préfecture le 03/11/2023

Reçu en préfecture le 03/11/2023

Publié le

ID : 084-218400208-20231024-DELIB24102302-DE

Le Maire
Pascal RAGOT



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
ARRONDISSEMENT D'APT
COMMUNE DE BONNIEUX

Envoyé en préfecture le 03/11/2023
Reçu en préfecture le 03/11/2023
Publié le
ID : 084-218400208-20231024-DELIB24102303-DE

Date de la convocation : 17.10.2023

Nbre de présents : 13

Nbre de votants : 14

Vote pour :

Vote contre : 0

Abstention : 0

COMMUNE DE BONNIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 OCTOBRE 2023

N°03

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-quatre octobre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Bonnieux, légalement convoqué s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal RAGOT, Maire.

Etaient présents : Monsieur Pascal RAGOT, Monsieur Yannick MEYSSARD, Madame Evelynne BLANC, Madame Emilie TEMPIER, Madame Laetitia AGNEL, Monsieur Claude RAVOIRE, Monsieur Alexis BOUTIERE, Madame Cécile CHEVALIER, Madame Nathalie CLAIRAULT, Monsieur Serge AGNEL, Monsieur Patrick DEVAUX, Monsieur Jérôme CASALIS et Madame Nathalie LOMBARD.

Absents :

Pouvoir : Monsieur Pierre-Marie ALBERT à Madame Laetitia AGNEL.

A été élu secrétaire de séance : Monsieur Jérôme CASALIS.

OBJET :

DENOMINATION DES VOIES

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir par délibération, le nom à donner aux voies, rues et aux places publiques, en vertu de l'article L. 2121-29 du CGCT.

La dénomination des voies, rues et places publiques constitue une mesure de police administrative générale en vertu des dispositions de l'article L. 2212-2 du CGCT. Par ailleurs, M. le Maire est chargé en vertu de l'article L. 2122-21 du CGCT de pourvoir aux mesures relatives à la voirie communale.

En effet, dans le cadre de l'installation de la de la fibre optique, il convient en particulier d'identifier clairement les adresses des habitations et de procéder à leur dénomination, et d'une façons plus générale de pouvoir assurer une meilleure localisation GPS pour faciliter le repérage des services de secours type SAMU, Pompiers, Gendarmerie, préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux.

Monsieur le Maire explique que de précédentes délibérations ont été adoptées selon le tableau en annexe permettant de dénommer la plupart des voies communales, chemins ruraux et voies



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
ARRONDISSEMENT D'APT
COMMUNE DE BONNIEUX

Envoyé en préfecture le 03/11/2023

Reçu en préfecture le 03/11/2023

Publié le

ID : 084-218400208-20231024-DELIB24102303-DE

privées de la commune. Il est aujourd'hui nécessaire de prendre une nouvelle délibération afin de modifier la liste déjà établie.

Considérant l'intérêt communal que représente la dénomination des voies sur la commune de BONNIEUX.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Approuve la modification des dénominations des voies communales dont la liste est annexée à la présente délibération,
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et à signer tous les documents afférents à cette délibération.

Ainsi délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire
Jérôme CASALIS,



Le Maire
Pascal RAGOT



Mâj 24/10/2023

Envoyé en préfecture le 03/11/2023
Reçu en préfecture le 03/11/2023
Publié le
ID : 084-218400208-20231024-DELIB24102303-DE

Au total : 5 pages

**DENOMINATIONS DES VOIES COMMUNALES, CHEMINS RURAUX
& PRIVES, ROUTES DEPARTEMENTALES & PARKINGS**

HORS AGGLOMERATION (VOIES COMMUNALES)

Voie communale	Dénomination/Proposition	Observations
39	Chemin des Chapelins	
40	Chemin de Trigaud	
42	Route de la Forêt des Cèdres	
41	Chemin de Gaillargue	
43	Chemin de L'Amaret	
44	Chemin de Pibernet	
46	Chemin de la Bouquière	Délibération du 8/09/2020
47	Chemin de la Gardiole	
48	Chemin de l'Oratoire & Chemin des Gardiols	
49	Chemin de la Chaine	
50	Chemin de Bouticary	Délibération du 25/01/22 - traçage carrossable
51	Chemin de Perrotet	
54	Chemin des Cabanons	Délibération du 8/09/2020
55	Chemin des Rigords	
57	Chemin de St Pierre	Délibération du 8/09/2020
58	Chemin de la Foux	Délibération du 8/09/2020
59	Chemin des Poudadouires	
61	Chemin de la Baume d'Estellan	Délibération du 8/09/2020
62	Chemin du Four	
63	chemin des Cabanes	Délibération du 8/09/2020
64	Chemin de la Bernarde	
67	Chemin St Eyriès	Délibération CM du 12/06/18
68	Chemin Romieu	
69	Chemin de Coucourdon	Délibération du 8/09/2020
71	Chemin des Foulans	
	Chemin de Meille	
	Chemin de la Roque	Délibération CM du 12/06/18
	Traverse Rougon	Délibération du 13/10/2020 - Pièce 5
	Chemin de la Bégude	Délibération du 13/10/2020 - Pièce 6

Envoyé en préfecture le 03/11/2023

Reçu en préfecture le 03/11/2023

Publié le

ID : 084-218400208-20231024-DELIB24102303-DE

HORS AGGLOMERATION (CHEMINS RURAUX & VOIES PRIVEES)

Chemin Rural	Dénomination/Proposition	Observations
5	Chemin de Seillas	
9	Chemin de Seillas	
12	Chemin du Coulon (proposition : Chemin du Calavon)	Délibération du 8/09/2020 - Modification dénomination inadaptée : délibération le 8/06/2021
13	Chemin de Bouticary	Délibération du 25/01/22 - traçage carrossable
16	Chemin des Moutons	Délibération du 18/05/2021 (modifiant la délibération en date du 16/03/21 pour la VP6 - Pièce n°2)
18	Chemin de Roquemaure	
19	Chemin du Gourd de Brunière	
21	Chemin des Darriès	Délibération du 16/03/21 Pièce n°15
23	Chemin de Serre	Délibération du 16/03/21 Pièce n°16
38	Chemin des Côteaux	Délibération du 16/03/21 Pièce n°17
42	Chemin de St Symphorien	Délibération du 8/09/2020
43	Chemin de L'Aiguebrun	Délibération du 8/09/2020
44	Chemin du Parad	
47	Chemin du Parad	
50	Chemin du Pas de la Truie	
51	Impasse de l'Eglantine	Délibération du 16/03/21 Pièce n°18
52	Chemin des Clapas	Délibération du 8/09/2020
53	Chemin de St Symphorien	Délibération du 8/09/2020
63	Chemin du Pays des Femmes	Délibération du 16/03/21 Pièce n°19
68	Chemin de St Pons	
70	Chemin du Val de Loup	
84	Chemin des Genêts	Délibération du 16/03/21 Pièce n°20
85	Chemin de L'Amaret	Délibération du 16/03/21 Pièce n°20 / dénomination annulée par délibération du 13/04/21
86	Chemin de la Bouteillette	Délibération du 16/03/21 Pièce n°21
94 & 95	Chemin de la Pasture	Délibération du 13/10/2020 - Pièce 7 (C - D)
102	Chemin des Béguines	
112	Chemin de la Chambarelle	
113	Chemin de Saint Privat	
113	Chemin Les Martins	Délibération du 13/04/21 - Pièce n°23 (la partie non carrossable)
121	Chemin du Parad	
122	a) Chemin des Bories b) Chemin du Bosquet	Délibération du 16/03/21 Pièce n°22
130	Impasse des Oliviers	Délibération du 8/09/2020
44	Chemin du Parad	

AGGLOMERATION (VOIES COMMUNALES)

Voie communale	Dénomination/Proposition	Observations
1	Traverse du Ventoux	Délibération du 8/09/2020
1bis	Chemin St Vincent	Délibération du 8/09/2020
2a	Rue des Pénitents Blancs	
2	Chemin de la Tour de Blaise	délibération du 12/07/2016
3	Rue François Julien	
4	Rue de l'Ancien Presbytère	
5	Rue du Castellat	
6	Rue Emile Gardon (Modification : Escaliers Emile Gardon)	Modification de la dénomination (erreur de transcription) délibération du 8/06/21
7	Rue Droite	
8	Rue Escarasson Rompi-Cuou	délibération du 12/07/2016
10	Impasse St Joseph	Délibération du 8/09/2020
11	Calade du Père Sylvestre	délibération du 12/07/2016
12	Rue Julien Levy	
14	Chemin Maurice Ronet	
18	Rue des Escourtasses	
19	Rue Pasteur	
20	Impasse des Coquelicots	Délibération du 8/09/2020
21	Impasse du Figuier	Délibération du 8/09/2020
20a	Impasse du Terrail	Délibération du 8/09/2020
22a	Place Notre Dame	Délibération du 12/07/2016
22	Rue Pasteur	
23	Impasse du Jasmin	Délibération du 8/09/2020
24	Traverse des Iris	Délibération du 8/09/2020
25a	Rue du Portalet	Délibération du 8/09/2020
25	Rue Voltaire	
26	Rue Lucien Blanc	
27	Rue de la Juiverie	
28	Rue Emile Appy	
29	Traverse du Luberon	délibération du 12/07/2016
30	Rue Les Remparts	Délibération du 8/09/2020
32	Chemin des Bruillères débaptisé et renommé Traverse de la Chapellerie	Délibération du 13/04/2021 - Pièce n°24 débaptisé et remplacé par une nouvelle dénomination le 24/10/23
34	Traverse des Ecolas	Délibération du 8/09/2020
35	Rue Avenue Aristide Briand	Délibération du 8/06/2021 (erreur de transcription)
35a	Rue des Aires de Foulage	Délibération du 8/09/2020
36	Rue Raspail	
35b	Chemin du Couvent	Délibération du 8/09/2020
37	Rue de la Louve	
38	Chemin St Gervais	Délibération du 8/09/2020
	Rue Itteinheim	
	Rue Victor Hugo (modification de dénomination ex Avenue de la gare)	Délibération du 8/09/2020
	La Montée du Pressoir (erreur VC déjà existante : Rue Julien Lévy)	Délibération du 16/03/21 - Pièce n°8 - annulée par délibération du 8/06/2021

Envoyé en préfecture le 03/11/2023

Reçu en préfecture le 03/11/2023

Publié le

ID : 084-218400208-20231024-DELIB24102303-DE

VOIES PRIVEES

VP1	Chemin des Eyrolles	Délibération du 13/10/2020 - Pièce 2
VP2	Chemin de la Teyssière	Délibération du 13/10/2020 - Pièce 3
VP3	Chemin des Blayons	Délibération du 13/10/2020 - Pièce 4
VP4	Le sentier de Raymonde	Délibération du 16/03/2021 - Pièce n°9
VP5	Chemin La Sara	Délibération du 16/03/2021 - Pièce n°10 / Délibération du 25/01/22
VP6	Chemin des Moutons	Délibération du 16/03/2021 - Pièce n°11 / modifiée par la Délibération du 18/05/21 (transfert sur le CR16) Voir Pièce n°2
VP7	Impasse Bel Air	Délibération du 16/03/2021 - Pièce n°12 / modifiée par délibération du 18/05/21 (annulation) voir Pièce n°1
VP8	Chemin Les Granots	Délibération du 16/03/2021 - Pièce n°13
VP9	Chemin de la Parrine	Délibération du 16/03/21 - Pièce n°14
VP10	Impasse des Vignes	Délibération du 25/01/22

ROUTES DEPARTEMENTALES

Route Départementale	Dénomination	Observations -
3	Ancienne route d'Apt	Délibération du 8/09/2020
3	Route de Ménerbes	Délibération du 8/09/2020
3a	Route des Rotondes	Délibération du 13/10/2020 - Pièce 1
36	Route St Victor	Délibération du 8/09/2020
36	Route de Lourmarin	Délibération du 8/09/2020
108	Route de Roussillon	
108	Route de la Plaine	Délibération du 8/09/2020 - modification traçage : délibération du 8/06/21
109	Route de Lacoste	Délibération du 8/09/2020
149	Route du Pont Julien	Délibération du 8/09/2020
194	Route de la Gare	Délibération du 8/09/2020
232	Route du Plateau	Délibération du 8/09/2020
232	Route de Saignon	Délibération du 8/09/2020
943	Route de la Combe	Délibération du 8/09/2020
113	Route des Seguins RD 113	Délibération du 8/09/2020 - En délibération du 14/12/21 : RD 113 après annulation de la route des Seguins (demande de La Poste)

PARKINGS

Parking du stade	Délibération du 12/07/2016
Parking Pré du Bourg	Délibération du 12/07/2016
Parking des Vignauds	Délibération du 12/07/2016
Parking des Rotondes	Délibération du 12/07/2016
Parking des Aires	Délibération du 12/07/2016
Parking des Croix	Délibération du 12/07/2016
Parking du Pegoulado	Délibération du 13/06/2023

Documents de référence

- * Plans de la voirie communale: zone milieu, sud, Nord et agglomération -
Réf AO1918 du 15/08/18
- * Plans cadastre pièce 1 à 7 (Délibération du 13/10/20)
- * Plans pièce 8 à 22 (Délibération du 16/03/21)



Date de la convocation : 17.10.2023

Nbre de présents : 13

Nbre de votants : 14

Vote pour : 14

Vote contre : 0

Abstention : 0

COMMUNE DE BONNIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 OCTOBRE 2023

N°04

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-quatre octobre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Bonnieux, légalement convoqué s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal RAGOT, Maire.

Etaient présents : Monsieur Pascal RAGOT, Monsieur Yannick MEYSSARD, Madame Evelyne BLANC, Madame Emilie TEMPIER, Madame Laetitia AGNEL, Monsieur Claude RAVOIRE, Monsieur Alexis BOUTIERE, Madame Cécile CHEVALIER, Madame Nathalie CLAIRAULT, Monsieur Serge AGNEL, Monsieur Patrick DEVAUX, Monsieur Jérôme CASALIS et Madame Nathalie LOMBARD.

Absents :

Pouvoir : Monsieur Pierre-Marie ALBERT à Madame Laetitia AGNEL.

A été élu secrétaire de séance : Monsieur Jérôme CASALIS

OBJET :

INSCRIPTION DE L'ORGUE DE TRIBUNE - JOSEPH ISNARD - 1778 AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que l'Orgue de Tribune, orgue positif en encorbellement dans le garde-corps, bois (pin, noyer), étain, plomb, fer forgé, de Joseph Isnard – 1778, conservé dans l'Eglise Haute, Eglise Saint Gervais et Saint Protais à Bonnieux et appartenant à la commune de Bonnieux, a été inscrit au titre des monuments historiques.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Approuve l'arrêté préfectoral de Région portant inscription au titre des monuments historiques d'un objet mobilier conservé à Bonnieux, et annexé à la présente délibération,
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et à signer tous les documents afférents à cette délibération.

Ainsi délibéré les jour, mois et an ci-dessus.



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
ARRONDISSEMENT D'APT
COMMUNE DE BONNIEUX

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire
Jérôme CASALIS



Envoyé en préfecture le 03/11/2023

Reçu en préfecture le 03/11/2023

Publié le

ID : 084-218400208-20231024-DELIB24102304-DE

Le Maire
Pascal RAGOT